

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date des **6, 14 (envoi de l'avenant n°2 pour la délégation de service public « Aéroscopia ») et 23 mars 2017**, s'est réuni le **29 mars 2017** à **18h30** dans l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE,
Joseph CARLES, Premier adjoint au Maire,
Monique COMBES, Pascal BOUREAU (présent pour les questions 1, 27 et 28), Fabien NEGRIER, Christian BERGON, Maurice BIDOUILH, Françoise FOLI, Mohamed MAAFRI, Stéphanie SENSE, Jean-Paul TEJEDOR, Denise COUFFIGNALS, Catherine ESCHARD,
Adjoints au Maire ;

Sylvie BOUSQUET-FABRE, Maryse CAUJOLLE , Didier COMMINCAS, , Jean-Claude DUBOS, Benoît GOMEZ, Bernadette GUERY, Françoise LABORDE, Laurence MASSETTE, Jean-Pierre MAZARDO, Michelle NENADITCH, Danielle PEREZ,
Conseillers municipaux délégués ;

Gilbert AJAS, Bernard LOUMAGNE, Marc POZZA, David GERSON, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ.
Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Pascal BOUREAU a donné pouvoir à Christian BERGON (questions 2 à 26 et 29 à 47)
Fouzia BENNAMA a donné pouvoir à Bernadette GUERY,
Christian CORTES a donné pouvoir à Monsieur le Maire
Corine BUISSON a donné pouvoir à Monsieur POZZA

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**
 - Dates de convocation : 6, 14 (envoi de l'avenant n°2 « Aéroscopia ») et 23 mars 2017
 - Date d'affichage : 23 mars 2017
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : 23 mars 2017
 - **Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.
 - **Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité.**

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué les questions d'actualité suivantes :

- **Une actualité nationale dominée par les échéances politiques à venir** qui devraient occuper le devant de la scène jusqu'en juin. **Monsieur le Maire** a indiqué qu'il ne ferait pas de commentaires sur cette campagne présidentielle inédite et a rappelé aux élus que leur présence était obligatoire pour la tenue des bureaux de vote pour cette élection et pour les élections législatives qui se dérouleront en mai.

- **Ce contexte politique particulier occulte les bons résultats affichés de notre région Occitanie, 5^e région la plus peuplée de France :**

- **plus forte croissance démographique de l'Hexagone** (la population augmente 2 fois plus vite que la moyenne française),
- plus fort solde migratoire : + 51 000 habitants par an, quelque 40 000 arrivées de plus que de départs par an,
- **5^e PIB régional** : quelque 150 milliards d'euros (7,2% du PIB national) et la **plus forte croissance moyenne** (+2,1% par an),
- **1^{ère} région en taux de création d'entreprises** : 15,2% ,
- **1^{ère} région européenne pour l'industrie aéronautique et spatiale.**

- **Blagnac et l'agglomération toulousaine, acteurs incontestables de cette croissance à la fois démographique et économique.**

L'aire urbaine de Toulouse concentre en effet :

- **plus du tiers de la croissance démographique de la Région**, ce qui la hisse à la 4^e place nationale avec plus d'1,3 million d'habitants,
- **27% des emplois de la Région et 45% des emplois productifs,**
- **la plupart des 86 000 emplois directs dans l'aéronautique et le spatial.**

- **L'aéroport de Toulouse-Blagnac : un rôle moteur dans le dynamisme économique local :**

- **plus de 8 millions de passagers en 2016**
- une volonté affichée par les nouveaux actionnaires Chinois d'augmenter encore sa capacité d'accueil (travaux d'extension en cours),
- des résultats dopés par l'**arrivée de Ryanair** il y a tout juste un an et le succès jamais démenti de la **navette « HOP Air France »** qui vient de fêter ses 20 ans : 1^{ère} ligne navette au monde, 1,8 million de passagers par an, une attractivité due à sa fréquence (25 vols par jour) et à la flexibilité des tarifs,
- des atouts qui permettent d'attendre avec une certaine sérénité l'**arrivée du TGV à Toulouse.**

- **Transports toujours ...**
 - Les études sur la 3^èe ligne de métro (**TAE**) se poursuivent pour définir la meilleure desserte de l'aéroport
 - ... et plus modestement : conformément aux engagements de campagne de la majorité municipale, Blagnac a son « **Noctambus** » depuis le 16 mars (navette nocturne Toulouse/Blagnac pour les Blagnacais majeurs, les jeudis, vendredis et samedis jusqu'à 5 heures du matin)

- **Blagnac poursuit son essor**
 - sur Andromède :
 - pose de la 1^{ère} pierre de l'**îlot 7** (Cogedim) le 2 mars pour la construction d'un hôtel Marriott
 - pose de la 1^{ère} pierre de l'**îlot 18a2** (Sogeprom) en mai prochain
 - projets de construction d'une deuxième tranche pour la société **ALTRAN** et pour la société **AKKA** confirmés
 - travaux en cours du **nouveau Centre Technique Municipal** qui, en fin d'année, regroupera la centaine d'agents techniques municipaux dans des locaux plus modernes et fonctionnels (rationalisation du stockage)
 - dans le centre ancien :
 - **réaménagement de l'ancienne école Jean Moulin** : travaux préparatoires terminés qui mettent déjà en valeur les parties de l'ancien bâtiment conservées
 - **rue de Bûches** : en voie d'achèvement - Réouverture totale à la circulation fin avril

- **Blagnac affiche aussi sa belle vitalité** dans les manifestations qui fleurissent en ce début de printemps :
 - record de participation, cette année encore, pour la 31^èe édition des **10 et 21 km** le 12 mars : quelque 3 000 inscrits,
 - belle réussite du **Carnaval** le 18 mars : foule bigarrée et joyeuse (près de 4 000 personnes), ambiance bon enfant. À noter la présence de 140 ALAE pour animer et encadrer les chars préparés par les petits Blagnacais !
 - 7^èe édition de la **semaine de la jeunesse** jusqu'au 2 avril : au programme, de nombreuses rencontres intergénérationnelles et animations culturelles et sportives,
 - à venir : jeudi 6 avril, on sera à **J-100** du passage du **Tour de France** à Blagnac, le 15 juillet prochain. Pour lancer les festivités, la ville va « pavoiser » aux couleurs du Tour : installation du compte à rebours sur l'Hôtel de Ville ainsi que de la borne Km0 au Ramier, jalonnement du parcours, lancement du jeu concours de photos « selfie avec le Tour »...

MONSIEUR LE MAIRE a adressé un **coup de chapeau particulier** à l'ensemble des organisateurs (services municipaux, associations...) qui portent toutes ces manifestations et qui doivent redoubler d'effort et d'imagination dans un **contexte sécuritaire toujours plus contraignant**.

MONSIEUR LE MAIRE a terminé en annonçant qu'un des valeureux membres du Blagnac Sporting Club Athlétisme, **Alexis JORDANA**, âgé de plus de 80 ans, venait de remporter deux médailles d'or et une médaille d'argent au dernier championnat du monde d'athlétisme en Corée(*).

() Championnat du Monde d'Athlétisme des Masters à Daegu, en Corée du Sud, mars 2017.
Médailles d'Or (catégorie M80): 3000 m marche en salle et 10 000 m marche sur route.
En équipe, il remporte également une médaille d'argent, catégorie M65, au 10km marche.*

Monsieur LOUMAGNE a évoqué le discours de MONSIEUR LE MAIRE estimant que les points abordés concernaient peu les Blagnacais sauf le « Noctambus » et Alexis JORDANA et a regretté que la Ville ne prenne pas en charge ses frais de déplacement et d'hébergement lorsqu'il participe à une compétition.

Monsieur GERSON a évoqué les problèmes de circulation à Blagnac notamment dans le centre-ville aux heures de pointe, route de Grenade et dans la zone d'Airbus sachant que l'ouverture prochaine du Parc des Expositions ne va pas améliorer la situation.

Monsieur GERSON a proposé de s'associer à MONSIEUR LE MAIRE, en sa qualité de conseiller régional et de conseiller communautaire et à Monsieur BOUREAU, en sa qualité de conseiller départemental, afin de réfléchir à des solutions.

Monsieur GERSON s'est réjoui que la capacité du futur parking de la place des Arts passe à 150 places comme son groupe l'avait proposé en 2014 et du fait qu'il soit payant après deux heures de stationnement afin d'améliorer la fluidité de sa fréquentation.

Monsieur GERSON a ajouté qu'il souhaiterait qu'un travail pédagogique soit réalisé auprès des agents municipaux afin de les inciter à utiliser le parking extérieur du Ramier, laissant ainsi un maximum de places libres pour les Blagnacais.

MONSIEUR LE MAIRE a répondu à Monsieur GERSON qu'il serait associé à la réflexion sur ce parking ainsi qu'à celle sur les problèmes de circulation même s'ils relèvent de la compétence de Toulouse Métropole, sachant que lui-même a depuis dix ans alerté les autorités sur ce sujet.

MONSIEUR LE MAIRE a ajouté que des améliorations étaient en cours ou à l'étude concernant la desserte nord-ouest de l'agglomération, notamment :

- utilisation effective par les employés d'Airbus de Saint-Martin-du-Touch du by-pass qui est sous la voie rapide – la 902 – et rejoint la route de Grenade,
- projet d'une pénétrante provenant de l'autoroute au Nord et rejoignant l'aéroport,
- 3^{ème} ligne de métro avec création d'un parking-tampon à Colomiers pour les automobilistes arrivant de l'ouest,
- création d'un « tourne à droite » rue Dieudonné Costes où se trouvent de nombreuses entreprises, l'hôtel Radisson, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, etc..., pour rejoindre l'aéroport.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DÉCISIONS QU'IL A PRISES DU 28 NOVEMBRE 2016 AU 3 MARS 2017.

Monsieur LOUMAGNE a estimé que les décisions du Maire étaient des délibérations et a insisté sur le fait qu'elles devaient donc être discutées en séance du conseil municipal.

Il lui a été rappelé que les décisions du Maire relevaient de la délégation de pouvoirs donnée à ce dernier par le conseil municipal (conformément à l'article L2222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et qu'il devait simplement en rendre compte à chaque séance du conseil. Il lui a été précisé que les décisions du Maire ne sont donc pas des délibérations lesquelles sont, par définition, débattues et votées lors des séances du conseil.

Il lui a également été précisé que les décisions du Maire :

- étaient affichées à l'extérieur (panneaux d'affichage) de l'Hôtel de Ville après leur transmission en Préfecture,
- étaient publiées dans le recueil des actes administratifs et donc, dans les deux cas, accessibles à tous les Blagnacais,
- présentées aux membres des différentes commissions municipales lors de leurs réunions préparatoires aux séances du conseil.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

2. VOTE DES TAUX 2017

	Taux 2017	Bases 2017	Produit 2017
Taxe d'habitation	6,54 %	30 920 000	2 022 168
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,72 %	81 228 000	26 577 802

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	86,55 %	52 500	45 439
PRODUIT FISCAL TOTAL			28 645 409

Ces taux restent inchangés par rapport aux années précédentes.

<p>DELIBERATION ADOPTEE PAR : - 27 VOIX POUR DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER -6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS » CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE -2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS » CONDUIT PAR DAVID GERSON</p>
--

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 80 257 €, et correspondent à :

- + 21 257 € de subventions complémentaires,
- + 10 500 € de prestations en matière culturelle,
- + 8 000 € pour les séjours jeunesse,
- + 30 000 € suite à l'annulation d'un spectacle à Odysud,
- + 9 000 € pour une étude sur la biodiversité,
- + 1 500 € pour des frais liés au Forum de l'emploi.

RECETTES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à **425 360 €** soit :

- + 3 800 € de recettes pour les séjours vacances jeunesse
- **+ 345 409 € pour la fiscalité au vu de la notification de l'état 1259**
- **+ 76 151 € pour les compensations fiscales**

Le total des dépenses supplémentaires étant de 80 257 € et celui des recettes nouvelles de **425 360 €**, il convient d'augmenter l'autofinancement budgétaire prévisionnel de **345 103 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Cette décision modificative est l'occasion d'inscrire 3 376 791,97€ de dépenses nouvelles, correspondant à :

- +3 155 613,13 € de solde des lissages de crédits de paiement sur autorisations de programme,
- + 2 000 € pour des cautions (équilibrés par une recette équivalente),
- + 160 000 € d'avance de trésorerie à l'association BSCR,
- + 2 592 € de remboursement d'avance au CNC,
- + 56 586,84 € de subvention complémentaire au budget annexe Aéroscopia
- Divers virements de crédits.

RECETTES:

Cette décision modificative est l'occasion d'inscrire 302 000 € de recettes nouvelles, correspondant à :

- + 300 000 € de subvention du Conseil Départemental pour le gymnase Andromède,
- + 2 000 € de remboursements de cautions.

Compte tenu de l'augmentation de l'autofinancement budgétaire (**345 103 €**) et de l'augmentation des dépenses et recettes de la section d'investissement décrites ci-dessus il est proposé d'augmenter l'emprunt de **2 729 688,97 €**.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION ADOPTEE PAR : - 27 VOIX POUR DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER 8 ABSTENTIONS : -6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS » CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE -2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS » CONDUIT PAR DAVID GERSON</p>

4. AFFECTATION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2017

1. Subventions de fonctionnement

AFFAIRES CULTURELLES

- L'Ordre du Crépuscule d'Argent (LOCA)

2 500€

Subvention pour l'organisation du 1^{er} festival du jeu

SPORTS

- Blagnac Constellation Equitation

15 000 €

Subvention exceptionnelle suite à une saison 2015-2016 délicate financièrement

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

-SOLAGRO

6 257 €

Subvention versée dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme « Action Recherche » pour l'aménagement du site des Quinze Sols réalisé avec un groupement de partenaires dont le chef de file est SOLAGRO

2. Subvention d'équipement

- subvention d'équipement de **56 586,84 €** à amortir sur 15 ans, attribuée au budget annexe « Aéroscopia » pour financer la réhabilitation de la Ferme de Pinot.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
POUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE
POUR LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

5. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE 2017 "AEROSCOPIA"

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Écritures équilibrées en dépenses et en recettes de 130 261€ afin de régulariser la situation en matière de TVA. La redevance devant être assujettie à la TVA, il est nécessaire de modifier les écritures passées en 2016.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- 377 806,78€ de lissage sur 2017 de crédits de 2016 non réalisés sur l'autorisation de programme de réhabilitation de la Ferme de Pinot financés par 56 584,84€ de subvention du budget principal, le budget primitif ayant été voté en suréquilibre.

- 866 165 € d'écritures d'ordre patrimoniales équilibrées en dépenses et recettes.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :
- 27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
-2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON

-6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE-

6. ADOPTION D'UN AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MUSEE AERONAUTIQUE "AEROSCOPIA"

Avenant sans incidence budgétaire pour :

- adapter certaines stipulations du contrat d'affermage relatives à la TVA.

Afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation relative à la TVA, il convient de supprimer l'article 55 du traité d'affermage relatif aux transferts des droits à déduction de TVA et de compléter les articles 57.2 et 57.3 en précisant que les redevances versées par le délégataire seront assujetties à la TVA.

- actualiser la liste des collections mises à disposition du musée après 2 ans d'ouverture.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR:
- 27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
-2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON

-6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE

7. AUTORISATIONS DE PROGRAMME : MODIFICATIONS DES CREDITS DE PAIEMENTS

Programmes	AP	CP antérieurs	CP2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Crèche des Ecureuils / P03E06	3 970 000	3 501 330,67	392 941,39	75 727,94		
<i>Montant initial</i>	<i>3 970 000</i>	<i>3 501 330,67</i>	<i>418 669,33</i>	<i>50 000</i>		

Gymnase Andromède / P05E06	6 232 000	5 563 661,48	167 725,52	500 613		
<i>Montant initial</i>	<i>6 232 000</i>	<i>5 563 661,48</i>	<i>468 338,52</i>	<i>200 000</i>		
Complexe sportif Naudin / P05E07	8 851 500	354 063,48	1 778 103,91	5 119 459,09	1 599 873,52	
<i>Montant initial</i>	<i>8 851 500</i>	<i>354 063,48</i>	<i>2 000 000</i>	<i>4 897 563</i>	<i>1 599 873,52</i>	
Hôtel de ville / P21E05	17 000 000	245 441,54	873 019,80	7 126 980,20	7 000 000	1 754 558,46
<i>Montant initial</i>	<i>17 000 000</i>	<i>245 441,54</i>	<i>1 000 000</i>	<i>7 000 000</i>	<i>7 000 000</i>	<i>1 754 558,46</i>
Unité Centrale de Production et cuisines satellites /P35E04	15 442 022	15 262 344,33	47 210,97	132 466,70		
<i>Montant initial</i>	<i>15 442 022</i>	<i>15 262 344,33</i>	<i>154 677,67</i>	<i>25 000</i>		
Sites techniques / P21E05	13 503 067	925 560,26	4 677 070,80	6 869 434,80	1 031 001,14	
<i>Montant initial</i>	<i>13 503 067</i>	<i>925 560,26</i>	<i>7 050 000</i>	<i>4 496 505,60</i>	<i>1 031 001,14</i>	
Ferme de Pinot / A02E01 (HT)	4 100 000	201 347,26	1 822 193,22	1 895 086,84	181 372,68	
<i>Montant initial</i>	<i>4 100 000</i>	<i>201 347,26</i>	<i>2 200 000</i>	<i>1 517 280,06</i>	<i>181 372,68</i>	

-PROGRAMMES 1,2, 3 et 5 ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

**-PROGRAMME 4 ADOPTE PAR 27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER
6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE
2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

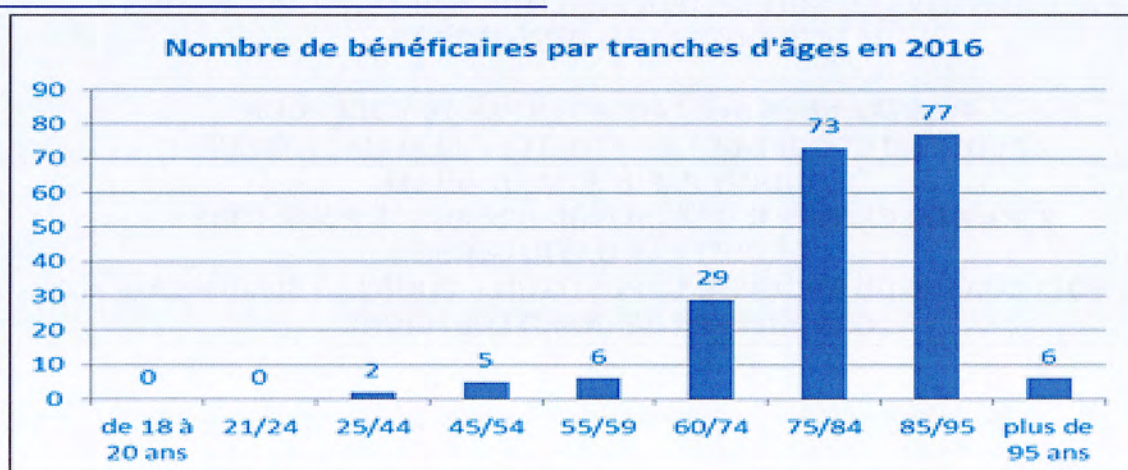
**-PROGRAMMES 6 et 7 ADOPTES PAR 29 VOIX POUR:
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON
6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations exercice	737 951,45	737 951,45			737 951,45	737 951,45
TOTAUX	737 951,45	737 951,45			737 951,45	737 951,45
Résultats de l'exercice	0.00				0.00	
Résultats antérieurs reportés		0.00				0.00
Résultats cumulés		0.00				0.00

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE



198 bénéficiaires en 2016

130 bénéficiaires vivent seuls dont 105 femmes

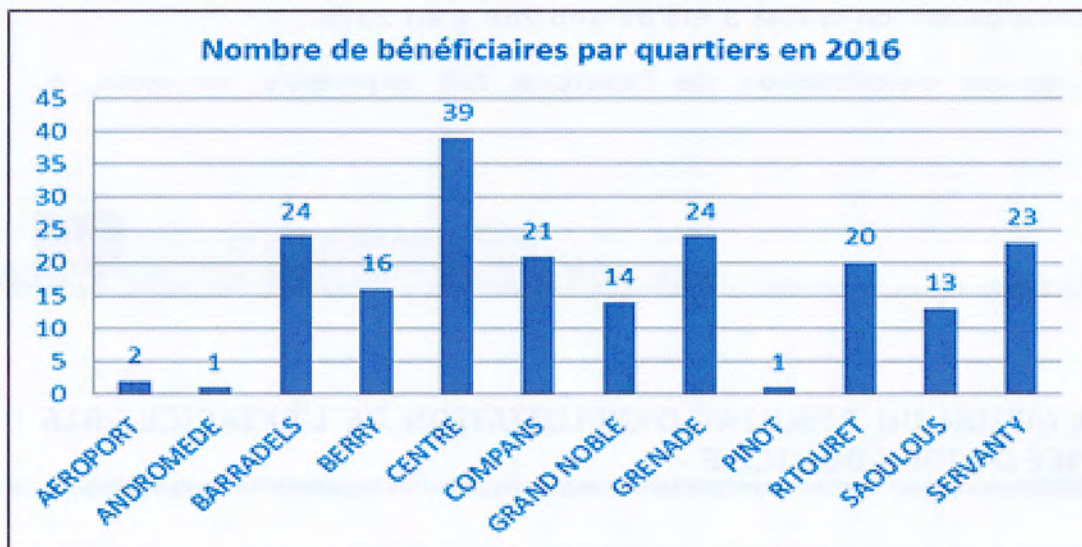


ÉVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES

	2012	2013	2014	2015	2016
GIR 5 et 6	35%	29%	30%	27 %	26%
GIR 4	43%	46%	44%	48 %	50%
GIR 3 et 2	21%	24%	25%	24 %	23%
GIR 1	1%	1%	1%	1 %	1%



BÉNÉFICIAIRES PAR QUARTIERS



ANALYSE DES HEURES EFFECTUÉES

	Heures réalisées
2016	28 541
2015	24 788
2014	25 623
2013	26 651

112% des heures prévisionnelles ont été réalisées.
Le service s'attache particulièrement à respecter les plans d'aide définis afin de réaliser une prestation en adéquation avec les besoins de la personne aidée.



RÉSULTAT COMPTABLE 2016

- BUDGET PRÉVISIONNEL : 740 000 €
- COMPTE ADMINISTRATIF : 737 951,45€ soit 99,7% des dépenses et recettes réalisées

Les charges de personnel constituent 98,8% des dépenses et correspondent à 17 postes d'aides à domicile.

La participation de la ville a été de 146 268 € en 2016.

Le résultat d'exploitation de l'exercice fait apparaître un solde à 0€.



9. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 : SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Aucune affectation n'est nécessaire au vu des résultats 2016.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. ADOPTION DES TARIFS 2017 RELATIFS AUX INHUMATIONS (CIMETIERES COMMUNAUX)

- Concessions permettant des inhumations en pleine terre :

EXERCICE	2015/2016	2015/2016	2017	2017
DUREE	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Prix au m2	60,54 €	121,08 €	60,83 €	121,25 €
1 m X 2,40 m (2,40 m2)	145,29 €	290,59 €	146,00 €	291,00 €

- Concessions permettant des inhumations en caveau (fosse bétonnée) :

EXERCICE	2015/2016	2015/2016	2015/2016	2017	2017	2017
DUREE	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Prix au m2	62,47 €	124,95 €	208,63 €	63	126	209
1,25 m X 2,60 m (3,25 m2)	203,02 €	406,08 €	678,04 €	204,00 €	407,00 €	679,00 €
2 m X 2,60 m (5,20 m2)	324,84 €	649,74 €	1084,87 €	327 €	652 €	1087€

- Columbarium :

EXERCICE	2015/2016	2015/2016	2017	2017
Durée	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Tarif	144,00 €	288,00 €	144,00 €	288,00 €

- tarif mensuel d'une occupation d'une case au dépositaire : 33 € ;
- tarif de vacation de police par corps : 20 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 15M447 "ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE ET RENFORCE DES PARTICIPANTS DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) - ANNEES 2016/2017 - LOT N°5 "ACCOMPAGNEMENT TOUT PUBLIC - SECTEUR DE BLAGNAC"

Cet avenant modifie l'article 4.3.3 « Modes opératoires attendus » du Cahier des Clauses Particulières et notamment :

- sachant que chaque référent doit réaliser 1300 contacts par an dont au moins 520 contacts physiques pour 65 participants en file active,

- si à l'issue de l'année, le taux de sorties positives est supérieur ou égal à 50 %, le référent devra avoir réalisé au moins **442 contacts physiques** pour 65 participants en file active mensuelle.

Il n'aura pas d'impact financier en cela qu'il ne modifie pas les quantités maximales fixées au marché et donc le montant maximum prévu, mais seulement une partie des critères de réfaction.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN(FSE) AU TITRE DE "LA PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE ET PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES MINEURS" POUR L'ANNEE 2017

Le programme d'actions proposé par la commune - d'un coût total de 375 511 € pour les deux années susmentionnées - repose sur 4 axes :

- Aide aux devoirs pour les collégiens
- Missions de prévention spécialisée
- Programme de Réussite Éducative
- Réseau local de Veille Éducative

Le soutien financier du FSE étant accordé par année concernée, il convient de solliciter cette aide pour l'année 2017 sachant que le coût du programme d'actions est pour cet exercice de 184 155€.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRES DE L'ETAT/ DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) D'OCCITANIE POUR L'AMENAGEMENT DES FUTURS LOCAUX DES ARCHIVES MUNICIPALES

Le montant total des travaux de réhabilitation des locaux d'archives est estimé à 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC.

Le montant total de l'acquisition des étagères roulantes (compactus) est estimé à 56 000 € HT, soit 67 200 € TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

14. ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION "LES AMIS DES ARCHIVES DE LA HAUTE-GARONNE"

Le montant de la cotisation annuelle 2017 est de 40 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION CARIF OREF

L'association CARIF OREF Midi-Pyrénées constitue, en matière d'information sur la formation, le point de rencontre de tous les partenaires de l'emploi et de la formation, institutions, organismes de formations, salariés et entreprises.

Le montant de la cotisation 2017 est de 100 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE DE LA HAUTE-GARONNE (AMF31)

Montant de la cotisation 2017 : 4 132 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Monsieur COMMINCAS

17. TRANSFERT DU MARCHÉ DE PLEIN VENT DU CENTRE-VILLE AU PARC DES RAMIERS

Déplacement du marché du centre-ville vers le Parc des Ramiers en raison des travaux de réalisation du futur parking souterrain de la place des Arts dans le cadre du projet Blagnac-Centre 2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame FOLI

18. CONSULTATION POUR LA CONCEPTION D'UN ESPACE D'EXPOSITION PERMANENTE DANS L'HÔTEL DE VILLE : VERSEMENT D'UNE PRIME AUX CANDIDATS SELECTIONNES

Consultation par procédure adaptée restreinte pour la conception de cet espace. Les candidats retenus, dont le nombre ne pourra être supérieur à 3, seront appelés à produire chacun 3 propositions de scénographie.

Pour indemniser les coûts induits pour la réalisation de cette prestation, attribution d'une prime forfaitaire de 1500 € à chaque candidat – à l'exception de l'attributaire du marché – ayant remis une offre conforme au règlement de la consultation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA LOCATION DE NACELLES ELEVATRICES AVEC TOULOUSE METROPOLE ET LA VILLE DE TOULOUSE

Il est proposé de créer un groupement de commandes avec Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse pour la location de nacelles élévatrices, afin d'optimiser la procédure de consultation, le coût des prestations, de doter les collectivités d'un outil commun et de retenir en commun des titulaires de marchés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

20. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE ET IMPASSE GINESTET

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

▪ TVA (récupérée par le SDEHG)	16 240€
▪ Part SDEHG	60 000€
▪ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	26 885€
Total	103 125€

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CCA)

Depuis 2008, la CCA s'est réunie très régulièrement, au minimum une fois par an.

Des délibérations du conseil municipal ont été adoptées engageant la commune dans le programme voirie de Toulouse Métropole pour les actions correspondantes:

- . le 16 décembre 2012 pour approuver la déclinaison locale du SDAVE sur son territoire, et lancer l'élaboration du PAVE
- . le 27 mai 2013 pour approuver le PAVE 2013
- . le 08 octobre 2014 pour approuver le PAVE 2014
- . le 25 juin 2015 pour approuver le PAVE 2015

Poursuite de la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP).

Suivi avec les bailleurs sociaux de l'accessibilité de leurs logements.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

22. DENOMINATIONS DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

Correction orthographique suivante du nom de la rue « Franz Josef STRAUSS ».

Rue Franz Josef STRAUSS



DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

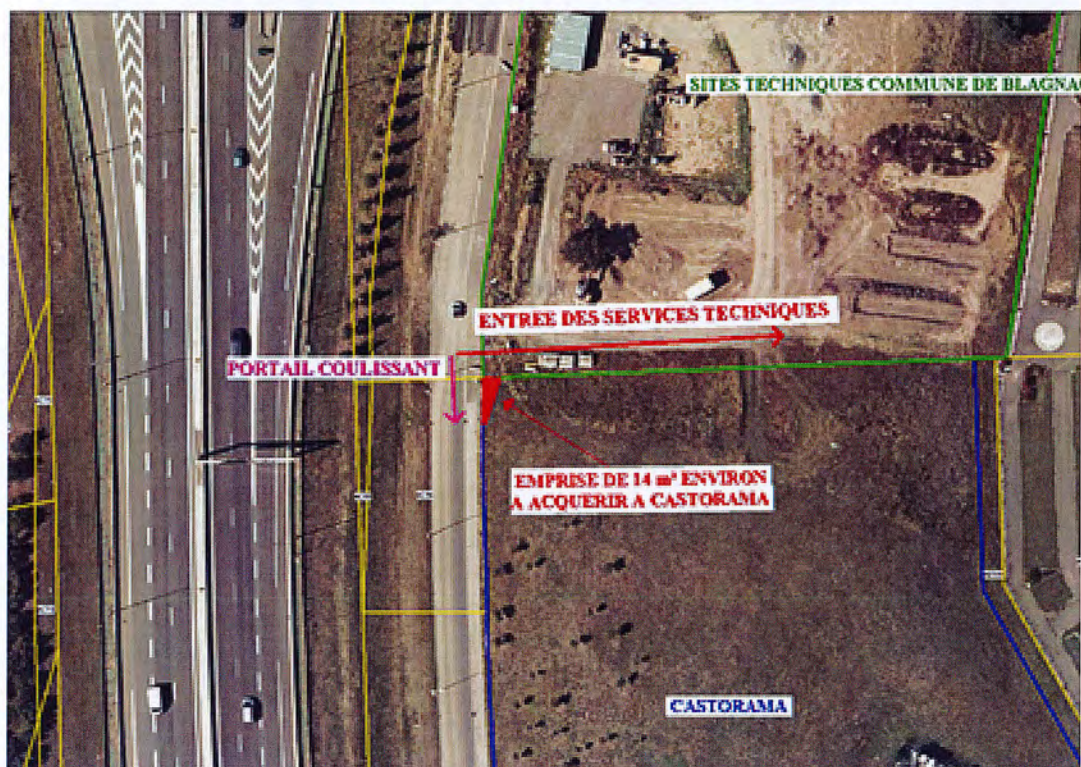
23. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A CASTORAMA

Dans le cadre de la construction des nouveaux locaux du Centre technique municipal sur Andromède diverses contraintes techniques conduisent la commune à modifier le portail de fermeture du site initialement prévu, et de poser un portail coulissant.

Pour ce faire, il convient d'acquérir une emprise sur le terrain mitoyen appartenant à CASTORAMA, d'une surface d'environ 14 m² selon plan joint, à faire préciser par le géomètre.

Cette acquisition est proposée moyennant le prix de 150 € le m²

ACQUISITION D'UNE EMPRISE A CASTORAMA



DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE TOULOUSE MÉTROPOLE - PARCELLE AE 562 - RUE LOUIS BLÉRIOT A BLAGNAC

Afin d'assurer la desserte notamment des opérations implantées sur Aéroconstellation, il est apparu nécessaire de privilégier l'installation de conduites sur la parcelle AE 562 propriété de la commune de Blagnac.

Pour ce faire, des servitudes de passage de réseaux (servitudes sur une bande de terrain de 5 mètres de large et sur une longueur de 20 mètres) doivent être instituées et les conditions d'implantation de ces ouvrages, de leur exploitation et de leur entretien doivent être prévues, Toulouse Métropole se devant de disposer de droits réels sur ces réseaux.

Servitude de réseaux au profit de TOULOUSE METROPOLE



DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. ADOPTION DU PRINCIPE DE LA VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SITUE 10 PLACE INTERIEURE DE L'EGLISE PAR MANDAT NON EXCLUSIF AVEC LES AGENCES IMMOBILIERES POUR LA RECHERCHE D'ACQUEREURS

Il s'agit d'anciens locaux artisanaux R+1 devenus locaux associatifs, situés sur la parcelle cadastrée section AY n° 119 pour une surface de 83 m².

Immeuble Place Intérieure de l'Eglise



DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DES FAÇADES DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC DE LA COPROPRIÉTÉ « RÉSIDENCE SAINT- HUBERT » SITUÉE 1Q, RUE FÉLIX DEBAX AU PROFIT DE LA SARL DOMICIMM, SYNDIC DE LA COPROPRIÉTÉ, DANS LE CADRE DU PROJET BLAGNAC CENTRE 2020

Subvention d'un montant de 7 000 €

**Copropriété Résidence Saint Hubert - 10, rue Félix Debax
SUBVENTION FACADES : 7 000 €**



Avant travaux

Façade rue

Après travaux



Avant travaux

Façade arrière visible

Après travaux

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

27. ADOPTION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) ET CONFIRMATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE(PCS)

La Commune bénéficie d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) « inondations », approuvé le 15 octobre 2007. Elle a donc obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Pour mémoire : un premier Plan Communal de Secours - devenu par la suite Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - a été élaboré par la ville en 1997, en même temps que le lancement du rehaussement de la digue des Ramiers. Ce Plan Communal de Secours a été mis à jour et amélioré de façon continue au fil du temps.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

- définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus,
- établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune,
- intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention,
- complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

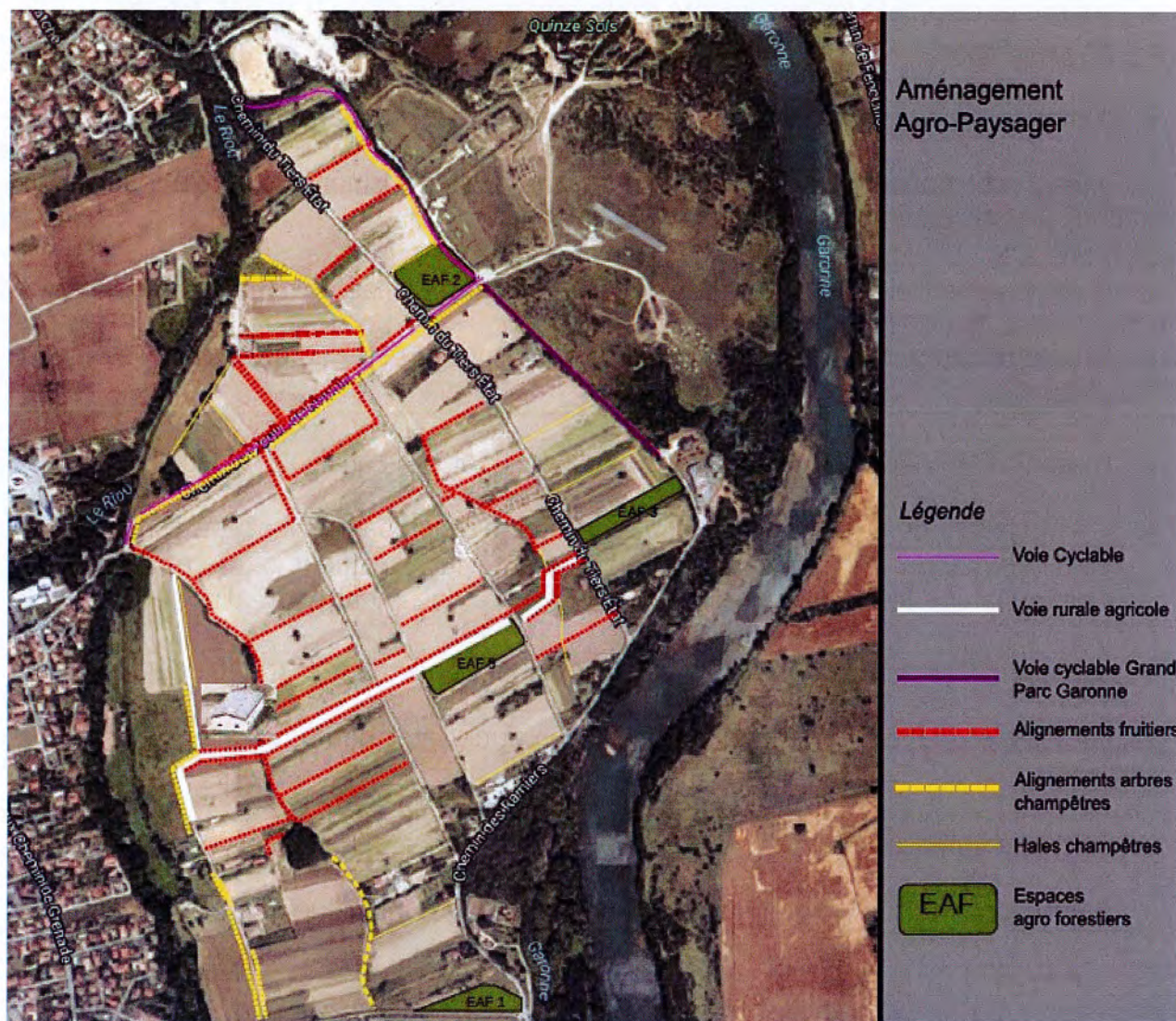
Il est donc l'outil opérationnel de mise en œuvre des dispositions répondant aux obligations légales pour faire face aux risques majeurs.

Il comprend :

- le recensement des risques et des moyens humains et matériels mobilisables,
- la détermination des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- les modalités de mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population, notamment le Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document est réalisé dans le but d'informer les habitants :
 - sur les risques naturels et technologiques qui les concernent,
 - sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
 - ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.
 - Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC TOULOUSE METROPOLE POUR MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE VALORISATION DU MARAICHAGE AUX QUINZE SOLS



Les coûts prévisionnels relatifs à la première phase sont :

- en investissement : 221 990 € TTC (dont 76 274 € pris en charge par le Conseil Départemental pour la réorganisation foncière).

La Ville de Blagnac, maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations en investissement de la première phase, effectuera l'avance des dépenses.

La part de financement de Toulouse Métropole sur ces opérations se traduira ensuite sous la forme d'un versement de fonds de concours à la commune d'un montant prévisionnel de 59 585 €.

Le montant prévisionnel du reste à charge pour Blagnac est de 74 285 € TTC.

- en fonctionnement (programme « action recherche ») : 291 993 € TTC (dont 254 453 € TTC financés par la Fondation de France et la Fondation Daniel et Nina Carasso et le groupement des partenaires portant cette action).

La dépense nette à la charge de la Ville de Blagnac est d'un montant de 18 770 € (idem pour Toulouse Métropole) qui sera versé sous forme de subvention au chef de file - l'association SOLAGRO - du groupement de partenaires du programme « action recherche » à raison d'un versement annuel de 6 257 € de 2017 à 2019.

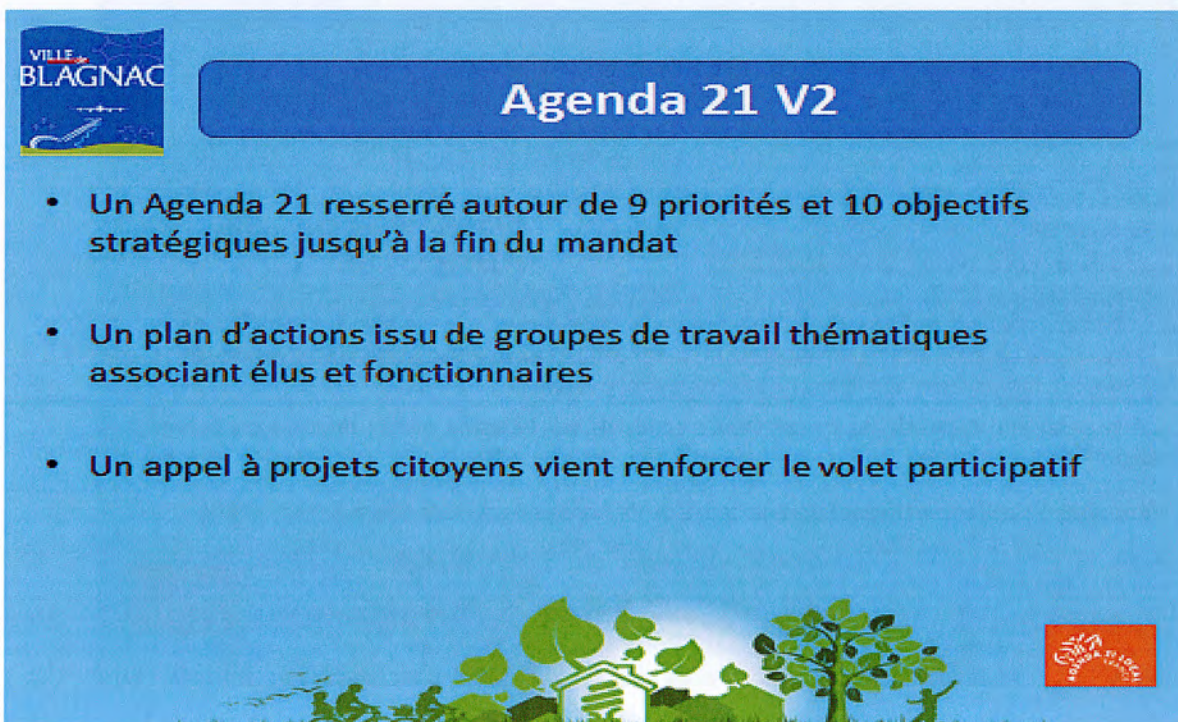
Pour la seconde phase du projet, intervenant au-delà de 2020, les coûts prévisionnels et les conditions de répartition de leur financement seront ultérieurement précisés par avenant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur RIGOUT

29. ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS "AGENDA 21 LOCAL" 2017-2020




The slide features a blue background with a white box at the top left containing the logo for 'VILLE BLAGNAC'. A large blue rounded rectangle in the center contains the title 'Agenda 21 V2'. Below the title, three bullet points are listed. At the bottom, there is a decorative graphic of green leaves and a house icon, and a small red logo in the bottom right corner.

VILLE BLAGNAC

Agenda 21 V2

- **Un Agenda 21 resserré autour de 9 priorités et 10 objectifs stratégiques jusqu'à la fin du mandat**
- **Un plan d'actions issu de groupes de travail thématiques associant élus et fonctionnaires**
- **Un appel à projets citoyens vient renforcer le volet participatif**





Priorité 1 : Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine communal

Objectifs Agenda 21 seconde génération 2017-2020	Résultats atteints Agenda 21 première génération
Diminuer de 3% les consommations de gaz et d'électricité par m ² d'ici 2020	- 5,3 % entre 2011 et 2015
Diminuer de 5% les consommations d'eau potable d'ici 2020	- 15 % entre 2011 et 2015
Atteindre 10% de production d'énergie renouvelable dans la consommation finale en 2020	7,6 % de production ENR dans la consommation finale en 2015

MESURES PHARES

Intégrer le volet énergétique à chaque projet de rénovation des bâtiments communaux, lors de la programmation annuelle

Extension du réseau d'eau brute pour l'arrosage des parcs et espaces verts.

Projet CitoyENR : mettre à disposition des toitures publiques pour pose de panneaux photovoltaïques (financements participatifs et citoyens)



Priorité 2 : Favoriser l'habitat écologique et la rénovation énergétique des logements

Objectifs Agenda 21 seconde génération 2017-2020	Résultats atteints Agenda 21 première génération
Atteindre 10% de foyers blagnacais équipés d'un composteur (collectif ou individuel) en 2020	5,6 % des foyers blagnacais équipés en 2015

MESURES PHARES

En partenariat avec la Métropole, engager un diagnostic à caméra thermique infra-rouge afin de cibler sur le territoire les habitations les plus énergivores

Expérimenter un dispositif de composteurs collectifs sur l'espace public dans l'écoquartier Andromède

Promouvoir l'habitat participatif dans le cadre de l'aménagement de la phase 3 Andromède



Priorité 3 : Protéger la biodiversité et les espaces agricoles

Objectifs Agenda 21 seconde génération 2017-2020	Résultats atteints Agenda 21 première génération
Le zéro phyto est appliqué aux EV à partir du 01.01.17	- 81 % entre 2011 et 2015
Diminuer de 30% les produits phytosanitaires et engrais de synthèse d'ici 2020 sur les cimetières et terrains de sport	
MESURES PHARES	
Mettre en œuvre le "zéro phyto" pour les espaces verts et les cimetières de la Ville. Expérimenter la suppression des produits phytosanitaires et des engrais sur deux terrains de sport : terrains de Mermoz et Bélisaire	
Engager un atlas de la biodiversité communale	
Projet de préservation et valorisation de la zone maraîchère	



Priorité 4 : Réduire la place de la voiture en ville

MESURES PHARES
Etendre la zone de rencontre à la rue Pasteur et aux bds Pons/Rivet
Etablir et mettre en œuvre un schéma directeur piéton





Priorité 5 : Améliorer l'accessibilité des services publics aux personnes en situation de handicap

Objectifs Agenda 21 seconde génération 2017-2020	Résultats atteints Agenda 21 première génération
Atteindre 50% des ERP communaux accessibles en 2020, et 100% en 2025	17 % des ERP communaux accessibles en 2015
Atteindre 80% de la voirie accessible en 2020	75 % de la voirie accessible en 2015
MESURES PHARES	
Assurer la chaîne d'accessibilité des équipements publics (ADAP + PAVE)	



Priorité 6 : Favoriser l'accès à l'emploi

MESURES PHARES

Développer une dynamique locale blagnacaise autour de l'entreprise





Priorité 7 : Accompagner l'émergence des initiatives citoyennes de développement durable

MESURES PHARES

Lancer un appel à projets pour les initiatives citoyennes et associatives de développement durable (« A21 citoyen »)



Priorité 8 : Lutter contre la précarité énergétique

MESURES PHARES

Inciter les bailleurs sociaux à entreprendre la rénovation énergétique des logements sociaux étiquetés G et F (60 logements concernés)





Priorité 9 : Renforcer l'éco-responsabilité de la mairie

Objectifs Agenda 21 seconde génération 2017-2020	Résultats atteints Agenda 21 première génération
Diminuer de 15% la consommation de papier en 2020	- 47% entre 2013 et 2015
Réduire de 30% le gaspillage alimentaire dans la restauration collective d'ici 2020	100g / repas préparé en 2015
Réduire de 10% les émissions de gaz à effet de serre liées à la flotte municipale d'ici 2020	28 T équivalent CO2 en 2008
MESURES PHARES	
Lutter contre le gaspillage alimentaire et mettre en place une collecte des bio-déchets sur les restaurants satellites scolaires	
Développer le vélo dans les déplacements domicile-travail des agents	
Prévoir la mise en place du télétravail	

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR:
- 27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE « **BLAGNAC A CŒUR** »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
- 2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « **BLAGNAC POUR TOUS** »
CONDUIT PAR DAVID GERSON

- 6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « **POUR LES BLAGNACAIS** »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE

30. APPROBATION DE L'INSCRIPTION DE LA VILLE DE BLAGNAC AU CONCOURS USAGE BÂTIMENTS EFFICACE (CUBE) 2020 - EDITION 2017

Participation de la commune au Concours Usages Bâtiment Efficace 2020 (CUBE 2020) avec l'inscription du bâtiment de l'école maternelle Saint-Exupéry pour un coût de 850 € HT afin de pérenniser les actions de maîtrise de l'énergie. Ce bâtiment est choisi en raison des travaux d'économie d'énergie réalisés sur la saison précédente : remplacement des menuiseries et équipement de Leds pour l'éclairage.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31. ADHESION DE LA COMMUNE A LA FEDERATION INTERDEPARTEMENTALE GARONNE-OCCITANIE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS

En adhérant à la Fédération Interdépartementale Garonne-Occitanie (FIGO), la commune est de facto membre actif de la Fédération des Centres Sociaux et socio-culturels de France (FCSF).

Le montant de la cotisation pour 2017 est forfaitaire soit 664 € (464 € pour la FCSF et 200 € pour la FIGO).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT ECONOMIQUE "LE FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CONTEMPORAINE EN REGION OCCITANIE" ET ADHESION DE LA COMMUNE

Odyssud-Spectacles et d'importants établissements culturels de spectacle vivant de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée proposent la création d'un fonds mutualisé afin de soutenir, à l'échelle de la Région Occitanie, et de façon concertée des projets de création ou de diffusion de spectacles et ainsi réaliser des synergies et des économies. Cette initiative est, à l'heure actuelle, unique en France.

La structure juridique et administrative proposée est le groupement d'intérêt économique (GIE). Ce GIE dénommé « le Fonds de Soutien à la Création Contemporaine en Région Occitanie » (contrat constitutif ci-annexé) sera créé pour une durée de 3 ans qui pourra être prorogée.

La Direction Régionale de la Culture (DRAC)/Ministère de la Culture et de la Communication et la Région Occitanie sont sollicitées pour abonder ce fonds.

La Ville adhère au «Fonds de Soutien à la Création Contemporaine en Région Occitanie». Le montant de sa participation pour 2017 sera de 10 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE RESIDENCE AVEC EOLE

« éOle », association ayant pour but le développement et la réalisation de projets culturels dans le domaine de la musique contemporaine et du multimédia, est accueillie en résidence par la Ville de Blagnac depuis 1998.

Cette résidence s'inscrit également dans le cadre du conventionnement d'Odysud par l'État (MCC/DRAC Occitanie) et par le Conseil Régional d'Occitanie en tant que « Scène conventionnée pour les musiques nouvelles et anciennes ».

La résidence d'éOle participe du projet culturel d'Odysud-Spectacles par la création ou la diffusion de productions musicales contemporaines, la mise en place d'actions de sensibilisation et d'animation en direction des publics, en particulier à Blagnac et la participation des membres d'éOle aux actions menées par Odysud-Spectacles et d'autres services municipaux en matière de musiques nouvelles et d'informatique musicale.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

34. ACCEPTATION DE SUBVENTIONS DU COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES (CGET) AU TITRE DU PROGRAMME BUDGETAIRE "POLITIQUE DE LA VILLE" POUR LE FINANCEMENT D'ACTIONS CULTURELLES

Action n° 1 - Projet culturel participatif « A Corps et à Flow » avec les acteurs locaux : ateliers de sensibilisation danse/théâtre sur le thème de l'adolescence en vue d'une création collective.

Action n° 2 - Projet de sensibilisation artistique autour de deux actions solidaires

- « Il suffit de passer le pont » : immersion des publics en situation d'accompagnement par des structures sociales dans le monde du spectacle vivant,
- « Invitation à la découverte » avec les écoles Clément Ader et René Cassin.

Une subvention de 5 000 € a été accordée selon les détails suivants:

- 3 000 € au titre de l'action N° 1
- 2 000 € au titre de l'action n° 2.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35. ODYSSEUD-SPECTACLES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT/ DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)/MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION POUR LA CREATION, LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES MUSIQUES ANCIENNES ET NOUVELLES

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

36. AVIS DEMANDE POUR LE REGROUPEMENT DE DEUX ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE EN VUE DE L'OUVERTURE DU GROUPE SCOLAIRE "LES PRES"

Proposition de Monsieur l'Inspecteur de circonscription, après avis favorable du conseil d'école de chacun des deux établissements, du regroupement dans un seul groupe scolaire des 2 écoles (maternelle et élémentaire) dénommées « Les Prés ».

Cette nouvelle organisation permettra l'institution d'un poste de directeur unique, déchargé de classe et interlocuteur au quotidien de la ville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE GARONNE POUR LE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La précédente convention d'objectifs (délibération du 20 décembre 2012) étant arrivée à échéance au 31 décembre 2016, il convient d'en conclure une nouvelle pour une période de quatre ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Les modalités à respecter s'inscrivent en continuité des engagements antérieurs mais prennent en compte certaines modifications demandées par le prestataire, à savoir principalement :

- contractualisation horaire de l'accueil sur la totalité des places,
- précisions sur l'accueil occasionnel (seuil horaire...),
- actualisation du calendrier des acomptes (75% en 2017, 70% en 2018 contre 80% à ce jour).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX (ALSH, ALAE) ET DU SERVICE DE BUS ASSOCIE

Afin de prendre en compte les nouvelles modalités d'inscription et d'intégrer les évolutions des services, il convient d'actualiser ce règlement, en y intégrant principalement les modifications suivantes :

- modalités d'inscriptions auprès du Guichet Familles ou sur le portail famille,
- modifications d'horaires des Ateliers Découverte organisés dans le cadre du PEDT,
- dispositions relatives à l'autorité parentale
- conditions de départ des enfants en fin de journée
- sanctions en cas d'incivilités

Ces nouvelles mesures prendront effet le 4 septembre 2017, jour de la rentrée.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TRANSFERT EN BUS ORGANISE ENTRE LE QUARTIER DES BARRADELS ET LE GROUPE SCOLAIRE DES PRES

Dans une volonté de mixité sociale et de rééquilibrage des effectifs scolaires, les enfants d'âge élémentaire domiciliés dans le quartier des Barradels ont été affectés sur deux établissements scolaires : Les Prés et René Cassin.

Considérant l'effectif d'enfants concernés le matin et la distance entre le domicile familial et l'école des Prés, un transfert en bus a été mis en place.

Ce nouveau service est conditionné par l'implication de parents bénévoles pour la prise en charge et l'accompagnement des enfants.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

40. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SEJOURS VACANCES ORGANISES PAR LA VILLE

Ce règlement précise :

- Les modalités d'inscriptions et de paiement
- Les critères de priorité dans l'instruction des demandes pour favoriser les enfants qui n'auraient pas bénéficié de ce service l'année dernière.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

41. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR REACTUALISE DES STAGES SPORTIFS

Réactualisation du règlement intérieur des stages sportifs organisés par la Ville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

42. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR REACTUALISE DU DISPOSITIF "TICKET SPORT"

Proposition d'un soutien financier du même montant quel que soit le nombre d'enfants bénéficiaires par famille soit 80 € par enfant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

43. CREATIONS D'EMPLOIS

Filière technique :

- Cadre d'emplois des techniciens

1

Filière sportive :

- Cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives 1

Filière sociale :

- Cadre d'emplois des agents sociaux 2

Filière médico-sociale :

- Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture 1

Filière culturelle :

- Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine 1

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44. ACCUEIL DE PERSONNES VOLONTAIRES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

Ce dispositif d'engagement de Service Civique :

- est destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans,
- a une durée de 6 à 12 mois à raison d'une durée hebdomadaire minimale de 24 heures,
- doit être réalisé dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité et sport.

Le volontaire perçoit une indemnisation principale versée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) relevant de l'État, ainsi qu'une prestation supplémentaire à la charge de l'organisme d'accueil au titre des frais nécessaires à la subsistance, l'équipement, le logement et le transport.

La collectivité est tenue de désigner un tuteur qui sera chargé de préparer le volontaire à sa mission, de l'accompagner dans sa réalisation, d'assurer sa formation civique et citoyenne ainsi qu'un accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

45. RENOUELEMENT D'ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTIONS AU MAIRE ET DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DE SERVICE AUPRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES AGENTS COMMUNAUX

Afin d'assurer l'ensemble des missions et obligations liées à l'exercice de son mandat, reconduction de l'attribution d'un véhicule de fonctions au Maire selon les modalités d'usage suivantes :

- Périmètre d'utilisation : territoire national métropolitain
- Usage : permanent
- Nombre maximum de km : 20 000 km/an.
- Durée : 1 an

Cette mise à disposition constituant un avantage en nature, elle sera soumise aux obligations de déclaration résultant notamment de la loi du 11 octobre 2013.

En application de la loi susvisée, reconduction de la mise à disposition d'un véhicule de service pour les membres du Conseil Municipal lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie selon les conditions suivantes :

- Périmètre d'utilisation : Haute-Garonne et sur ordre de mission pour une utilisation hors du département
- Usage : ponctuel
- Durée : 1 an

De la même manière, des véhicules de service sont mis à la disposition des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie selon les conditions suivantes :

- Périmètre d'utilisation : Blagnac et sur ordre de mission pour une utilisation hors du territoire communal
- Usage : pendant les heures de fonctionnement du service, sauf pour les agents effectuant une astreinte qui pourront utiliser le véhicule 24h/24 y compris le week-end avec autorisation de remisage à domicile
- Autorisation de remisage à domicile pour les agents dont les fonctions le justifient, assortie d'un arrêté nominatif individuel
- Durée : 1 an

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR:
- 27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
-2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON

-LE GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE
N'A PAS PRIS PART AU VOTE

46. FORMATION DES ELUS

Remboursement des frais d'hébergement des élus sur la base du montant de 90 € par nuitée pour les formations se déroulant dans les villes et agglomérations de Paris, Lyon et Marseille.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

47. QUESTION ECRITE POSEE PAR MONSIEUR LOUMAGNE : CRECHE DES ECUREUILS

« Question :

Crèche des Écureuils. Avertis par la presse des problèmes de gestion, grève du personnel, nous souhaiterions avoir des explications et un point de la situation. »

Madame COMBES a répondu que face à l'augmentation du nombre d'enfants qui est passé de 50 à 66 en janvier et à des problèmes de santé chez le personnel (notamment épidémie de grippe et grossesses) le « pool remplacement » de la crèche a été un temps perturbé.

Madame COMBES a précisé que les résultats des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des parents avant cette période étaient très positifs, que le projet pédagogique était excellent et que la situation était revenue à la normale.

Monsieur POZZA a souligné que concernant le choix effectué par la majorité d'une gestion de la crèche « Les Écureuils » par une entreprise privée, un des arguments évoqués était notamment que les remplacements de personnel étaient plus aisés avec un grand groupe et s'est donc étonné des problèmes survenus sur ce plan.

Monsieur LOUMAGNE a demandé si les employés faisaient grève dans les crèches municipales de Blagnac et a évoqué également la grève des agents du cinéma REX qu'il a estimée liée à la gestion de la municipalité.

Madame COMBES a répondu que cela pouvait arriver que des agents municipaux fassent grève et a ajouté que le droit de grève était un droit fondamental précisant également que la grève du personnel des Petits Chaperons Rouges répondait à un appel national.

Madame LABORDE a souligné que les agents du cinéma REX avaient fait grève à la fois pour des problèmes locaux mais aussi nationaux manifestant ainsi par exemple également leur soutien aux employés de Goodyear.

Monsieur CARLES a ajouté que la délégation de service public prenait fin dans 4 ans, le délégataire devant rendre compte annuellement du bilan de sa gestion et de la qualité du service rendu. Il a ajouté que la Ville avait les moyens de contrôler régulièrement cette activité et que la priorité restait la satisfaction des parents et le bien-être des enfants.

48. MARCHÉ A ANDROMEDE LE DIMANCHE MATIN

Madame BUGEJA-FERNANDEZ propose que puisse se tenir le dimanche matin un marché hors produits alimentaires dans le quartier Andromède.

Monsieur COMMINCAS et **Madame SENSE** ont estimé que cette proposition pourrait être étudiée si elle correspondait à une demande des Blagnacais.

49. COMPTEURS LINKY

Monsieur LEONARD a indiqué qu'il avait été interpellé par des Blagnacais sur l'éventuelle dangerosité pour la santé des compteurs LINKY mis en place par ERDF sur la commune et a demandé quelle était la position de la majorité municipale.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé que cette assemblée avait adopté à l'unanimité, lors de sa séance du 16 juin 2016, un vœu relatif à ces compteurs communicants dits « intelligents ».

En effet, soucieux de permettre l'information et l'expression de chacun sur ce sujet sensible, objet de controverses, les Élus de Blagnac ont demandé que Toulouse Métropole - devenue l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité depuis janvier 2014 - organise dans les meilleurs délais, un débat public sur le déploiement des compteurs électriques « LINKY ».

MONSIEUR LE MAIRE, **Monsieur CARLES** et **Monsieur BERGON** ont supposé que Monsieur LOUMAGNE en sa qualité de conseiller communautaire suivait

attentivement ce dossier actuellement à l'étude par Toulouse Métropole et pouvait aussi informer son groupe sur ce sujet.

50. ANCIENNE CAVE A VINS DE LA COMMUNE

Monsieur LOUMAGNE demande ce que sont devenues les bouteilles entreposées dans la cave à vins de la commune depuis la destruction de cette dernière dans le cadre des travaux de l'Hôtel de Ville.

MONSIEUR LE MAIRE a répondu que ces bouteilles étaient gérées par la régie restauration.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 21H30**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN
MAIRIE.**

**LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A
L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES
DELIBERATIONS.**



LE MAIRE

Bernard KELLER

04 AVR 2017